

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 24/02/2023 à 17H00

PRÉSENTS : François BROCARD ; Dominique BALDERANIS ; Philippe BERNA ; Annette GUEYDAN ; Georges DUQUESNE ; Joelle MASSA ; Pascale DARDIER ; Laurence ALGOUD ; André ODDON ; Patricia BONNOT ; Christine BROWAEYS ; Diane FACOMPRESZ

ABSENTS EXCUSÉS : Freddy MARTIN (procuration à Georges DUQUESNE) **arrivé à 18h28** ; Pierrick PINET (procuration à Annette GUEYDAN) ; Florence PILLANT (procuration à Patricia BONNOT)

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Date de la convocation : vendredi 17 février 2023

Secrétaire de séance : Diane FACOMPRESZ

1 - Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- **PREND** acte du nouveau tableau présenté

2- Désignation des membres des commissions municipales – modifications

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- **ADOpte** la composition des différentes commissions telles que présentées

3 - Indemnités des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire et de conseillers municipaux délégués comme indiqué à compter du 24 février 2023,
- **DÉCIDE** que le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

Maire : 24 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

1er adjoint : 12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

2ème adjoint : 9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

3ème adjoint : 9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

4ème adjoint : 9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Conseillers municipaux délégués : 4.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (non cumulable avec l'indemnité perçue en qualité de conseiller municipal sans délégation) ;

Conseillers municipaux sans délégation : 0 % (maximum 6 %) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

- **DÉCIDE** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- **DÉCIDE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

4 - Désignation des membres du CCAS

POINT ANNULÉ

5 - Désignation d'un délégué syndical suppléant au SIVU « Les enfants du Solaure »

La délibération est adoptée à l'UNANIMITÉ et sera transmise au président du Syndicat.

6 - Désignation des délégués au SIGMA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- **DÉSIGNE** les délégués titulaires et le délégué suppléant qui représenteront la commune au SIGMA :
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal pour la Gestion Mutualisée de l'Assainissement (SIGMA), au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

7 - Approbation du compte administratif 2022 – Budget Général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'année 2022 tel que présenté,

8 - Approbation du compte de gestion 2022 – Budget Général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget général

9 - Acceptation de capitaux d'un contrat d'assurance vie au bénéfice de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** le versement du capital, provenant du contrat d'assurance-vie souscrit par Mme Suzanne MALTAGLIATI.
- **PRECISE** que le montant, sera réduit des éventuels droits de mutation par décès applicables selon le contrat.
- **AUTORISE** CARDIF assurance Vie à prélever directement sur la part revenant à la commune le montant desdits droits à acquitter.
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents utiles et nécessaires au déblocage et au versement des fonds.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal de la commune, lors de la prochaine séance du conseil municipal.

10 - Elaboration de l'Atlas de Biodiversité Communale : Appel à projet 2023 de l'Office Français de Biodiversité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés, DECIDE :

- **DE VALIDER** l'engagement de la commune dans l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale.
- **DE VALIDER** le budget global pour un montant de 20 000,00 € HT et **DE SOLLICITER** l'inscription de ce projet pour un financement par l'OFB et le CD26.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de partenaires financiers dont l'Office Français de la Biodiversité et le Conseil Départemental de la Drôme
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou de tout autre empêchement, à un adjoint, ou à un conseiller délégué, pour signer au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11 - Demande de subventions pour la mise aux normes de la Défense Extérieure Contre l'Incendie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** le coût de l'équipement
- **INSCRIT** les crédits budgétaires au BP 2023
- **SOLLICITE** l'inscription de ce projet pour un financement de l'Etat au titre de la DETR,
- **MANDATE** le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,

12 - Demande de subventions pour l'acquisition d'une scène mobile

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **ACCEPTE** le coût de l'équipement
- **SOLLICITE** l'inscription de ce projet pour un financement du Conseil Départemental
- **MANDATE** le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,

13 - Convention de mise à disposition d'un local pour l'Office de Tourisme

DELIBERATION ANNULEE, REPORTEE A LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

14 - Contrat à durée déterminée pour Accroissement Temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité,
- **DÉCIDE** d'adopter les suppressions et créations des emplois tels que précisés
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans les emplois
- **MANDATE** le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

15 - Régime indemnitaire des agents RIFSEEP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **ACCEPTE** la mise en place du RIFSEEP
- **MANDATE** le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions-exposées

16 - Don pour aider les victimes du séisme en Turquie et en Syrie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser à chacune des associations suivantes : Aides Actions Internationales Pompiers et Protection Civile 26, un don de 500 €
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget
- **MANDATE** le maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Saillans, le 27 février 2023

Le Maire,
Francois BROCARD

